



## Réunion publique d'information

### Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

#### Présentation de la démarche

29 décembre 2008

## Du POS au PLU

**1994:** Approbation du Plan d'Occupation des Sols

**2000:** Loi de Solidarité et Renouveau Urbain (SRU)

- PLU remplace le POS
- nouveaux objectifs:
  - . mixité sociale et urbaine
  - . utilisation économe de l'espace et préservation des ressources naturelles

→ Nécessité de mettre en cohérence avec le contexte législatif

**2005:** Vente des derniers lots des Curtillets

Forte demande en logement

→ Nécessité de réfléchir aux ambitions de développement pour la commune

### POS

gestion foncière de l'espace  
« urbanisme de zonage »

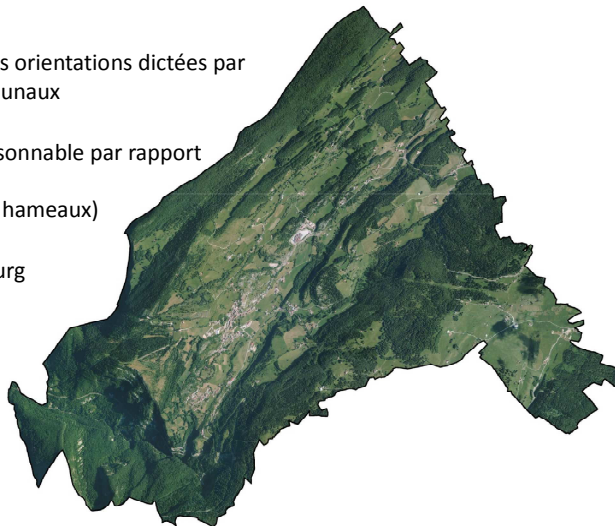


### PLU

traduction de la politique locale d'aménagement  
projet sur 10 à 20 ans

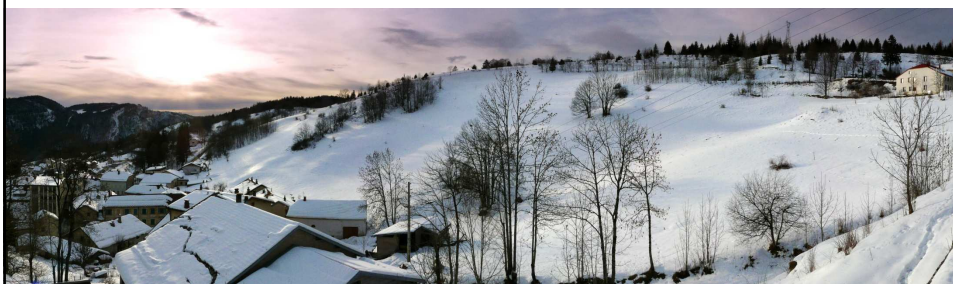
## Les volontés de la Municipalité

- Etre en conformité avec les orientations dictées par les organismes supra-communaux
- Mais être ambitieux et raisonnable par rapport aux propositions du PLU (exemple: densification des hameaux)
- Redynamiser le centre bourg
- Traiter des questions de l'intégration architecturale
- Mettre en valeur le territoire communal



## Les contraintes

- Obligation de limiter la surface de zones constructibles
- Obligation d'urbaniser à proximité du centre bourg et des hameaux
- Limitations imposées par les zones naturelles sensibles



## Que contient un PLU?

### 1. Rapport de présentation

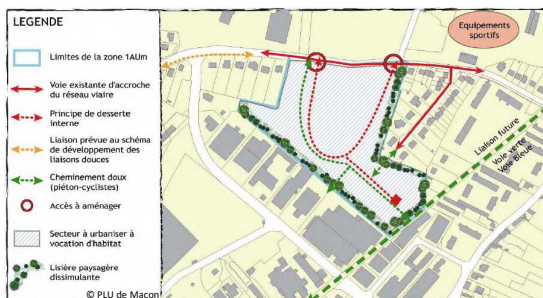
- Etat des lieux
  - Prévisions économique et démographique
  - Estimation des besoins:
    - . développement économique,
    - . agriculture,
    - . environnement,
    - . équilibre social de habitat,
    - . transports,
    - . commerces, équipements et services.
- Etat initial de l'environnement
- Evaluation des incidences du plan sur l'environnement

### 2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

- Orientations générales d'aménagement et d'urbanisme (ensemble de la commune)

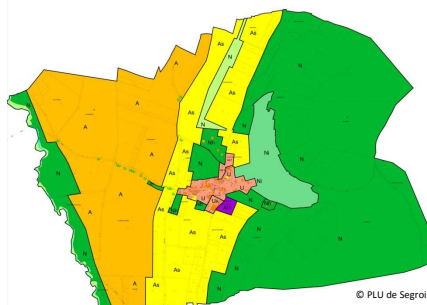
### 3. Orientations d'aménagement

- Actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre sur certains quartiers
  - . Schémas d'aménagement
  - . Principales caractéristiques



### 4. Documents graphiques et Règlement

- Délimite les zones:
  - . Urbaines U
  - . À urbaniser AU
  - . Agricoles A
  - . Naturelles ou forestières N
- Décrit les dispositions réglementaires




### 5. Annexes

- Indications et informations (servitudes d'utilité publique, réseaux,...)

<b>Les étapes de l'élaboration du PLU</b>		
1 an	<b>Réflexion du Conseil Municipal</b>	
1 mois	<b>Pré-études</b>	
	<i>Délibération du Conseil Municipal</i> Janvier 2009	Prescrit l'élaboration du PLU Fixe les modalités de concertation
4 mois	<b>Etudes</b>	Rapport de présentation PADD
	<i>Débat en Conseil Municipal</i>	
2 mois	<b>Finalisation du document</b>	Orientations d'aménagement Documents graphique et Règlement Annexes
	<i>Délibération du Conseil Municipal</i>	Bilan de la concertation Arrêt du projet du PLU
3 mois	<b>Consultation des personnes publiques associées</b>	
1 mois	<b>Enquête publique</b>	
	<b>Modifications</b>	
	<i>Délibération du Conseil Municipal</i>	Approbation du PLU

concertation



<b>Votre avis nous intéresse</b>	
<b>Ce que dit la loi SRU sur la concertation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ assurée dès le début de la procédure et tout au long de l'élaboration du projet</li> <li>▪ ouverte à tous</li> <li>▪ organisée librement par la commune, selon des modalités qu'elle choisit</li> </ul>	
<b>Les modalités proposées par le Conseil Municipal</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mise en place d'une boîte à idées en mairie pour le recueil des avis et observations</li> <li>▪ organisation de réunions publiques</li> <li>▪ informations via le site internet de la commune et possibilité de réagir en ligne</li> </ul>	

### Ce qu'il faut attendre de la concertation

- ce qu'elle n'est pas:
  - . la prise en compte de demandes particulières
- ce qu'elle doit être:
  - . échange de points de vue
  - . recherche d'une **vision partagée, globale et cohérente**
- quels sont ses effets?
  - . réexamen, voire modification de certaines orientations du PLU

### Les réunions spécifiques

- concertation spécifique avec les acteurs du monde agricole
- concertation spécifique avec les propriétaires concernés par les zones qui pourraient changer de nature

**Merci de votre attention**

